



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Lyon Turin

Question écrite n° 15066

## Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer quant au devenir de la liaison TGV Lyon - Turin. En effet, les conclusions de l'audit réalisé par l'Etat sur les grands projets préconisent une remise en cause de la réalisation de la liaison TGV Lyon - Turin. Une telle décision sous-estime gravement les enjeux économiques et les attentes de cadre de vie des habitants de Rhône-Alpes. D'autre part, ce rapport néglige la dimension européenne de cette grande infrastructure indispensable pour l'avenir économique de la région Rhône-Alpes mais également pour la place de la France en Europe. Aussi, il lui demande de mener à son terme le projet Lyon - Turin, qualifié d'irréversible début 2001 par le Président de la République.

## Texte de la réponse

De nombreuses infrastructures de transport ferroviaires, routières et fluviales avaient été promises par le précédent gouvernement. Les délais prévus pour leur réalisation étaient souvent irréalistes sur le plan technique. Ces projets n'étaient pas non plus financés. Cette situation a conduit l'été dernier le Gouvernement à commander un audit des projets à l'inspection générale des finances et au conseil général des ponts et chaussées. Dans le même temps, les sénateurs Hubert Haenel et François Gerbaud ont été chargés d'un rapport sur le fret ferroviaire, et le sénateur Henri de Richemont d'un rapport sur le cabotage maritime. Enfin, l'étude prospective de la DATAR a permis de prendre en compte la dimension européenne et l'aménagement du territoire. Ces travaux ont constitué la base du débat sur les transports, qui s'est tenu le 20 mai à l'Assemblée nationale et le 3 juin au Sénat. Celui-ci a mis en évidence : un consensus sur la poursuite du développement des infrastructures de transport de notre pays pour développer sa place au centre de l'Union européenne élargie et concourir à l'aménagement du territoire ; l'insuffisance des moyens actuels et la nécessité de dégager de nouvelles ressources pour financer ce développement, en s'appuyant notamment sur l'exemple allemand de péage poids lourds ; l'accent mis par la représentation nationale sur la priorité à donner à l'intermodalité dans les transports ; la nécessité de simplifier les procédures et d'accélérer les calendriers de mise en oeuvre des projets. Le Gouvernement a, lors du débat parlementaire, souligné à nouveau que la France tiendrait les engagements qu'elle a souscrits pour la réalisation de la liaison ferroviaire transalpine Lyon - Turin. Il a précisé que, comme pour tous les autres projets d'infrastructures, le financement déterminerait le calendrier de sa réalisation, étant observé que la partie italienne se trouvait dans une situation semblable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15066

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire** : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 mars 2003, page 2346

**Réponse publiée le** : 25 août 2003, page 6667